

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

016-200099455-DE2026_04_006-DE

A G E D I



Ville
MANSLE-LES-FONTAINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANSLE-LES-FONTAINES

Séance du lundi 20 avril 2026

Le vingt avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Christian CROIZARD.

Nombre de membres en exercice : 23

Membres présents : 19 Christian CROIZARD, Nathanaël CHADOUTEAU, Jonathan CHARRIAUD, Marie-Danièle THURU, Didier BEAULIEU, Pascal LABRUNIE, Lyonel SEGEARD, Christian BARBANCHON, Renée ZAJAC, Sylvie HERRMAN, Gaétan BERREHOUC, Eric GOURDON, Martine LANDIER, Héroïse FELIX, Jean-Christophe BORDAS, Anne PELLISSIER, Helena RIFFAUD, Jimmy HENTRY et Matthieu ARVENNE.

Absents représentés : 4 Marie-Claude LEMAIRE représentée par Marie-Danièle THURU, Stéphanie MASSIA représentée par Anne PELLISSIER, Bérangère ROQUET représentée par Christian CROIZARD, Marie FRANCESCONI représentée par Héroïse FELIX

Absents et Excusés : 0

Membres votants : 23

Date de la convocation : 08/04/2026

Secrétaire de séance : Jean-Christophe BORDAS

Délibération dûment publiée sur www.manslelesfontaines.fr en vertu du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

DE2026_04_006

Vote du Budget primitif 2026 de la commune de Mansle-les-Fontaines

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de Mme THURU Marie-Danièle, rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.1612-1 et L.2311-1 et 5,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

VU la délibération DE2026_04_005 du 20 avril 2026 autorisant la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

DE2026_04_006

VU la délibération DE2026_04_003 du 20 avril 2026 affectant le résultat de l'exercice 2025,

VU la délibération DE2026_04_004 du 20 avril 2026 relative à l'approbation des taux d'imposition 2026,

CONSIDERANT que le délai de communication du projet de budget primitif 2026 est porté à 12 jours à l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif 2026 soumis au vote par chapitre en fonctionnement et en investissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- ♦ **ADOPTE** le Budget Primitif 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	BP 2026
011 : Charges générales	1 195 850,00
012 : Charges de personnel	1 551 200,00
014 : Atténuations de produits	1 000,00
022 : Dépenses imprévues	
023 : Virement section d'investissement	468 551,90
042 : Opérations d'ordre entre sections	
65 : Autres charges gestion	429 550,00
66 : Charges financières	11 000,00
67 : Charges exceptionnelles	2 000,00
68 : Dotations aux amortissements/provisions	12 400,00
TOTAL	3 671 551,90
RECETTES	BP 2026
002 : Excédent antérieur reporté	475 278,90
013 : Atténuations de charges	32 500,00
70 : Produits des services	256 800,00
73 : Impôts et Taxes	1 663 258,00
74 : Dotations et participations	1 169 905,00
75 : Autres produits de gestion	72 800,00
76 : Produits financiers	10,00
77 : Produits exceptionnels	1 000,00
TOTAL	3 671 551,90

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	RAR	Proposition	BP 2026
001 : Déficit reporté		926 037,31	926 037,31
020 : Dépenses imprévues			
16 : Emprunts et Dettes		83 000,00	83 000,00
200 : Terrains & Immeubles	20 000,00	1 360 458,00	1 380 458,00
300 : Petits matériels & Outillages		148 974,00	148 974,00
400 : Voiries divers		51 400,00	51 400,00
040 : Opérations d'ordre entre section		40 000,00	40 000,00
041 : Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
TOTAL	20 000,00	2 809 869,31	2 829 869,31
RECETTES			BP 2026
021 : Virement section fonctionnement		468 551,90	468 551,90
10 : Dotations et réserves		774 458,31	774 458,31
13 : Subventions d'équipement	425 479,00	80 850,00	506 329,00
16 : Emprunts et dettes assimilées		880 530,10	880 530,10
040 : Opérations d'ordre entre section		40 000,00	40 000,00
041 : Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
TOTAL	425 479,00	2 444 390,31	2 829 869,31

Pour copie conforme,
Le Maire de Mansle-les-Fontaines,
Christian CROIZARD

